

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 23 NOVEMBRE 2022

PAGE 1/2

P.V. n° 6

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. HUS - LEYGE.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 105 euros.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

4^{ème} Tour :

Match n° 25363646 – G.J. Ambarès Carbon Blanc / F.C. Libourne du 05/11/2022

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. de l'Arbitrage du 09/11/2022 qui **a déclaré que la réserve technique ne pouvait être retenue et a transmis le dossier à la C.R. des Litiges et Contentieux.**

La Commission a pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 10/11/2022 qui **a donné match perdu par pénalité à l'équipe du G.J. Ambarès Carbon Blanc (sur le score de 4 à 1 en faveur du F.C. Libourne) et dit le F.C. Libourne qualifié pour le tour suivant.**

5^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 6 matches de ce tour et souhaite une pleine réussite aux clubs qualifiés pour le 1^{er} tour fédéral, géré par la F.F.F. : F.C. Bressuire – Stade Bordelais – Bergerac Périgord F.C. – G.J. Vallée Vienne et Moulière Chauvigny – E.S. Blanquefortaise – Pau F.C., en plus des 3 clubs de CN U19 (F.C. Girondins de Bordeaux – S.A. Mérignacais – Chamois Niortais F.C.) qui entreront lors du 1^{er} tour fédéral.

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° 24662923 – Poule A – G.J. Aunis Avenir Laleu / Stade Ruffécois du 12/11/2022

Courriel du Stade Ruffécois du 11/11/2022 informant de son forfait (3^{ème} forfait).

- Suite au troisième forfait du **STADE RUFFECOIS**, conduisant donc à son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende pour forfait général de **300 euros** (tarif LFNA 2022/2023) au débit du **STADE RUFFECOIS**.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 23 NOVEMBRE 2022

PAGE 2/2

Match n° 24662924 – Poule A – F.C. Libourne / U.S. Limoges Bastide du 13/11/2022

Courriel de l'U.S. La Bastide Limoges du 10/11/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. La Bastide Limoges.**

Amende de 100 euros pour forfait à l'U.S. La Bastide Limoges (1^{er} forfait).

Match n° 24662925 – Poule A – U.S. Limoges Bastide / G.J. Aunis Avenir Laleu du 20/11/2022

Courriel de l'U.S. La Bastide Limoges du 19/11/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. La Bastide Limoges.**

Amende de 100 euros pour forfait à l'U.S. La Bastide Limoges (2^{ème} forfait).

U17 REGIONAL 1

Match n° 24664587 – Poule A – F.C. Périgny / Stade Poitevin F.C. du 19/11/2022

Match non-joué. Dossier transmis à la C.R. des Règlements et des Litiges et des Contentieux.

Le Stade Poitevin F.C. sera crédité de 145.22 euros (137 km x 1.06 euros) par débit de la LFNA.

U16 REGIONAL 2

Match n° 24665439 – Poule A – F.C. Périgny / U.A. Cognac Football du 19/11/2022

Match non-joué. Dossier transmis à la C.R. des Règlements et des Litiges et des Contentieux.

L'U.A. Cognac Football sera crédité de 93.28 euros (88 km x 1.06 euros) par débit de la LFNA.

Match n° 24735887 – Poule E – J.A. Biarritz / G.J. Boé Agen F.C. du 01/10/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 17/11/2022 qui **donne la rencontre à rejouer avec obligation de désignation d'un trio arbitral).**

Cette rencontre est fixée le samedi 10/12/2022 à 15h00.

U14 REGIONAL 2

Match n° 24666614 – Poule B – F.C. St-André de Cubzac / U.S. Limoges Bastide du 19/11/2022

Courriel de l'U.S. La Bastide Limoges du 17/11/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. La Bastide Limoges.**

Amende de 100 euros pour forfait à l'U.S. La Bastide Limoges (2^{ème} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 09/12/2022 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.